

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-237
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

OBJET :
DEMANDE
SUBVENTION
FEDERATION
FRANCAISE DE
FOOTBALL -
REQUALIFICATION
DU STADE ANNEXE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

23 SEP. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 17 septembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Préscillia GRANIER donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,
Régine SURRE donne pouvoir à Bruno PERLES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Agnès SOULIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2025-149 en date du 10 juin 2025, il a été approuvé le projet de réhabilitation ainsi que le plan de financement de la requalification de la piste d'athlétisme et du terrain stabilisé au complexe Pierre de Coubertin. Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 205 000.00 € HT dont 422 371.30 € HT pour le terrain synthétique.

Monsieur le Maire précise que la FFF (Fédération Française de Football) par l'intermédiaire du FAFA (Fonds d'aide au football amateur) peut financer une tranche du projet notamment la partie du terrain synthétique pour la pratique du football à 8 à hauteur de 15 000 €.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant
Travaux de Réhabilitation :	782 628.70	ANS (agence Nationale du sport)	241 000.00
		CONSEIL REGIONAL	296 500.00
		ETAT (DSIL)	296 500.00
Piste Athlétisme	422 371.30	CONSEIL DEPARTEMENTAL	60 000.00
Terrain synthétique		FAFA (Fonds aide au Football amateur)	15 000.00
		VILLE DE CASTELNAUDARY	296 000.00
TOTAL	1 205 000.00	TOTAL	1 205 000.00

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

L'AUTORISE à solliciter une subvention à la Fédération Française de Football.

PRECISE que ces subventions seront imputées au budget Ville 2025 Opération 9012.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

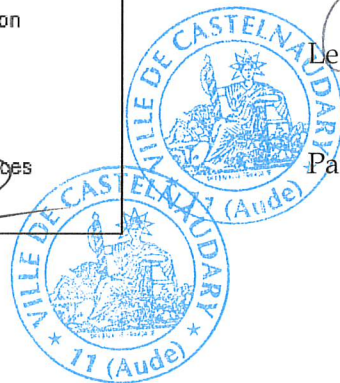
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	23 SEP. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	22 SEP. 2025
Par publication le :	23 SEP. 2025
Par délégation	
Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Castelnaudary, le 17 septembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 23 SEP. 2025
ID : 011-211100763-20250917-DB2025237-DE